

SEANCE DU 26 Juin 2008

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille huit, le vingt-six juin à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Madame Véronique LAGUERRE, Monsieur Lionel VERMANDEL, Monsieur Jacky MAUPOINT, Monsieur Emmanuel SOENEN, Madame Françoise DORE, Monsieur Vincent DUMONT, Madame Isabelle HARAND, Madame Marie-Solange LECONTE, Monsieur Jean-Paul BATAILLE, Monsieur Yann DUPUY

Etait excusée : Madame Sylvaine BOUCOURT (pouvoir à Monsieur Emmanuel SOENEN)

Le conseil municipal désigne Monsieur Emmanuel SOENEN comme secrétaire de séance

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1/ Concessions cimetière

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions

Complétée et modifiée par la loi n° 82-263 du 22/07/1982

Vu la loi n° 83-8 du 07/01/1973 portant sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1 juillet 2008 les tarifs suivants :

- | | |
|--|----------|
| * concession de 50 ans pour les personnes inhumées en caveau | 80 euros |
| * concession de 30 ans pour les personnes inhumées en pleine terre | 50 euros |
| * concession de 50 ans pour les mineurs | GRATUIT |
| • taxe du droit de superposition sur les concessions perpétuelles | |
| • en sus de la 2 ^{ème} personne | 80 euros |

2/ Travaux Salle des fêtes

Madame le maire rappelle que des factures de l'entreprise WATTIER restent toujours en attente de paiement. Monsieur VERMANDEL rappelle que des factures antérieures ont été réglées alors que les travaux ne sont toujours pas faits. Le conseil émet le

souhait pour le moment de bloquer encore les factures en attente afin que les litiges soient réglés.

Concernant la vérification électrique obligatoire de l'extension, Monsieur DUMONT a contacté les entreprises APAVE, SOCOTEC et VERITAS pour demander un devis.

Il en ressort que l'entreprise VERITAS paraît la mieux disante. L'entreprise propose :

- 380 euros pour la vérification de l'extension (visite ponctuelle)
- 280 euros pour la vérification obligatoire de la partie ancienne (visite ponctuelle)
- 320 euros pour la visite annuelle obligatoire si la mairie signe une convention pour 3 ans

Le conseil municipal demande à ce qu'un geste commercial sur le tarif « visite ponctuelle » soit fait.

3/ Budget décision modificative

Après avoir étudié les factures en attentes concernant les travaux de la mairie, il ne paraît pas nécessaire de faire une décision modificative sur l'article 2313*OP37.

4/ Rapport des commissions

- TRAVAUX / VOIRIE / CIMETIERE (27 mai 2008)

Il devient nécessaire de refaire la peinture de la mairie ainsi que de l'abris bus.

L'achat d'un aspirateur paraît nécessaire pour l'entretien de la mairie ainsi que l'église.

Madame LAGUERRE a reçu Madame HILMER, qui a réalisé un audit concernant le cimetière.

Il en ressort que le cimetière compte 130 concessions. Une cinquantaine de concessions serait à l'abandon.

Suite à la demande du maire de Saint Pierre des Fleurs concernant l'autorisation pour les cars de franchir le pont pour se rendre à l'auberge du lac, Monsieur MAUPOINT a eu rendez-vous avec Jean-Pierre FAUCON de la communauté de communes pour vérifier l'état du petit pont qui relie la RD 86 à la Route de la Saussaye en direction de l'Auberge du Lac. Un état devrait nous parvenir prochainement.

Monsieur JOUEN a envoyé un courrier à la mairie concernant les eaux projetées sur son mur en cas de forte pluie. L'une des solutions à ce problème serait la réfection du trottoir sur 50 mètres pour un coût d'environ 3 000 euros.

Monsieur MAUPOINT signale aussi que certains panneaux de signalisation sont parfois arrachés.

- COMMUNICATION (5 juin 2008)

Une ébauche du livret d'accueil des nouveaux thomasiens est présentée au conseil municipal. Il est demandé à chaque conseiller après leur accord de fournir une photo type identité afin de réaliser un trombinoscope.

La commission propose de redémarrer « le petit thomasiens » courant septembre.

- SIEGE

Lors de la dernière réunion, les membres ont voté le règlement intérieur, les commissions « Appel d'offre » et « Délégation du Service Public », le compte administratif 2007, le compte de gestion 2007 et le budget supplémentaire 2008.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Voirie : commission service technique

Le règlement intérieur a été refait.

La Dotation Solidarité Rurale peut éventuellement être versée au BEC THOMAS ; 215 mètres de chemins communaux seraient concernés. Cependant il est rappelé que ces chemins doivent être en bon état.

- Aide à domicile (10 juin 2008)

Suite à un problème relationnel un audit a été réalisé afin d'en ressortir les points faibles et les points forts. La communauté de communes a décidé de nommer une nouvelle personne responsable du service qui superviserait les services d'aide à la personne pour les moins et les plus de 60 ans.

- Contrat enfance (12 juin 2008)

Une question a été soulevée concernant l'aménagement du temps scolaire. Il est précisé que le soutien scolaire sera assuré soit toute l'année soit pour des besoins ponctuels. La fête du sport aura lieu les 20 et 21 septembre prochains.

- SAEP (Eau Potable)

Lors de la dernière réunion du SAEP, il a été demandé à chaque commune qui aurait besoin de travaux sur 2009 voir 2010, de fournir un courrier accompagné de plans. Il paraît important pour la commune d'en faire la demande.

5/ Questions diverses

Jury d'assises : sur les 24 communes du canton, 9 sont tirées au sort puis ensuite sur les listes électorales 3 personnes sont également tirées au sort. Le BEC THOMAS est cette année concerné par les jury d'assises.

Affaire Madame Bourneuf : La parcelle de terrain appartient toujours à Madame Bourneuf. Plusieurs solutions sont envisageables à savoir soit l'achat de la parcelle par

acte notarié soit une modification du PLU. Il reste au conseil à déterminer s'il souhaite une seule et unique entrée et sortie ou une entrée et une sortie différente.

T.L.E : Madame LAGUERRE s'est procurée la liste des taux appliqués sur le canton. Le taux moyen du département est de 2.79

Madame LAGUERRE a téléphoné à Madame CAUVIN afin d'approfondir la réglementation en vigueur à savoir :

On ne peut définir des taux différents pour des catégories différentes

Toute modification de taux est gelée pour 3 ans.

Le conseil municipal donne son aval pour la rédaction d'un courrier à Monsieur le Sous Préfet afin que ce dernier étudie la possibilité d'exonérer les abris de jardin de moins de 20 m².

Affaire DUROSAU : Madame LAGUERRE donne lecture du courrier reçu récemment de l'avocat de la partie adverse. Il paraît nécessaire de retrouver au plus vite le MARNU.

Alarme Eglise : Madame LAGUERRE demande des volontaires en cas de déclenchement de l'alarme. Une liste devra être faite pour le prochain conseil municipal.

Matériel agent technique : Monsieur SOENEN a demandé 3 devis pour du matériel technique. Ces devis seront étudiés lors de la prochaine commission travaux.

Prochaines réunions : Embellissement : le 7 juillet à 17h30

Travaux / Cimetière : le 7 juillet à 18h30

Urbanisme : le 3 juillet à 18h30

Communication le 15 juillet à 19h00

Cadastre : Monsieur BATAILLE demande comment est alimenté le cadastre ? Le cadastre est alimenté par les permis de construire, déclarations préalables et les bornages effectués par les géomètres entre autre.

Arbre autorisé formant une haie : Monsieur BATAILLE demande si la plantation de noisetier est autorisée. Madame LAGUERRE répond que le noisetier est une essence locale (voir le rapport de présentation du PLU page 23) et donc que la plantation est autorisée.

Abris de jardin : Monsieur BATAILLE demande si l'abri de jardin de Monsieur Tréfouel a été déplacé. Pour le moment ce dossier est en attente.

Impôt : Suite à la modification de la loi sur l'urbanisme, Monsieur BATAILLE demande quels vont être les critères retenus pour la classification des habitations sachant que les plans intérieurs ne sont plus obligatoires.

Auberge du lac : Il paraît important de faire un courrier à Monsieur Racapé propriétaire de l'auberge du lac afin de remédier aux nuisances sonores de plus en plus fréquentes.

Panneau publicitaire : Monsieur MAUPOINT demande quelles sont les démarches à faire afin d'apposer une banderole publicitaire annonçant une manifestation soit sur l'accotement soit sur un rond point.

Si la banderole est apposée sur une partie communale il convient d'en faire la demande à la mairie concernée s'il s'agit d'un rond point cela relèverait plutôt du ressort de la communauté de communes.

Séance levée à 23h00